jourd'hui ce sont les femmes catholiques que vous persécutez, celles qui soignent vos blessés sur le champ de bataille et vos malades dans les hôpitaux.

Notons que la citoyenne est une libre-penseuse.

Le citoyen Morel, fougueux socialiste, laisse échapper cet aveu.

— Sous l'ancien régime, les rois jugeaient eux mêmes sous un chêne, et jugeaient bien, sans délai, sans frais. Aujourd'hui, si j'ai une discussion avec M. Grévy, je dois m'adresser au juge de paix lui-même, simple créature de M. Grévy.

On parle de complots ! Allons donc ! Il n'y a de complots que ceux qu'invente la préfecture de police.

Au tour maintenant de Jules Guesde. C'est comme toujours l'orateur préféré du public ouvrier. Nos lecteurs connaissent sa parole acerbe, ses critiques, trop justifiées, de l'économie politique telle que la pratique la bourgeoisie républicaine.

En vrai socialiste, que ses camarades accusent de tourner à l'ennemi, il a applaudi aux lois d'exception et a demandé qu'on les aggrave par la confiscation des biens de ceux qu'on va exiler, et par le vol des propriétés des grands financiers.

On croirait entendre M. Camille Pelletan.

Comme on comprend bien, après cela, que les condamnés du procès de Lyon rejettent Jules Guesde de leur sein.

Les uns ne valent pas mieux que l'autre ; au moins sont-ils plus francs.

La réunion, emballée, finalement, par cet énergumène, a carrément voté l'expulsion et l'expropriation de tous les princes ou chefs de la bourgeoisie actuelle.

SAHÉLA.

DIEU, PATRIE, LIBERTÉ

Sous ce titre va paraitre mercredi, à la librairie Calmann Levy, un important ouvrage de M. Jules Simon. L'éloquent sénateur libéral, que rejette la République jacobine, n'a jamais plus clairement montré combien il est digne du respect des conservateurs et à quel point sont aveugles les républicains qui, ayant l'honneur immérité de compter un tel homme dans leurs rangs, ne savent pas en profiter.

Nous avons sous les yeux les bonnes feuilles du livre de M. Jules Simon : nous extrayons les passages qu'on va lire du chapitre IX, qui clôt le livre. Il est intitulé : *Bilan*.

« Demandons-nous à présent ce que nous avons fait dans ces trois dernières années.

» Nous n'avons fait que des ruines.

» Nous avons abaissé les intelligents en les soumettant aux foules, et les foules en leur ôtant leurs croyances. Voilà, en deux mots, notre histoire.

. . . .

» Obéir ! voilà le mot de la situation. Nous ne sommes que des enfants, dans les mains d'un ou deux enfants terribles. Il serait grand temps de retrouver des hommes, ou d'en faire. Que vous en semble ?

. . . .

» Ce système de gouvernement qui consiste à obéir aux gouvernés semble ce qu'il y a de plus facile. Il n'en est rien. Les gouvernés ne savent pas toujours, ou plutôt, ils savent rarement ce qu'ils veulent. Il leur arrive de parler par oracles, et d'exiger à la fois deux réformes contradictoires. Si les électeurs avaient une idée nette sur la réforme de la magistrature, il y a déjà longtemps que nous n'aurions plus de magistrature. L'électeur (le meneur des électeurs) n'a dit qu'un mot : « réformer. » — On réformera donc. Mais réformer, on ne sait ce que c'est. C'est un oracle; l'interprétation est aussi difficile pour l'électeur que pour le député et le ministre. Il n'y a pas trop de juges dans chaque tribunal, mais il y a trop de tribunaux ; cependant on ne supprimera pas de tribunaux, et on supprimera des juges. C'est que chaque électeur tient à « son tribunal ». Pour le reste de la réforme, il assure qu'il laissera faire. Il n'en veut sérieusement qu'à l'inamovibilité.

» L'élection, le choix par le gouvernement, les catégories, il n'a pas de parti pris sur tout cela. Il attend qu'une loi soit proposée : à ce moment-là, il sera contre elle. C'est ce qui rend si difficile la situation du législateur, et ce qui peut faire durer notre magistrature, qui, depuis trois ans, se survit. Que l'électeur se fasse une opinion demain matin ; demain au soir, la majorité en aura une.

. . . .

» Pour toutes les questions de religion et d'éducation, nous n'oserions pas dire que le parlement subit malgré lui l'opinion du dehors. Hélas ! non. Il est plein de fanatiques, qui croient de bonne foi servir la liberté en combattant la liberté religieuse. Il y a cependant, surtout au Sénat, un nombre important de membres qui votent avec les iconoclastes et pensent avec les libéraux. Ils disent aux libéraux : « Je voudrais voter avec vous, mais mes électeurs ne me le pardonneraient pas »

» L'un d'eux écrivait, il y a trois ans, à un ami : « Toutes vos opinions sont les miennes ; » mais vous êtes en dissidence avec notre com- » mun parti ; je ne veux pas être un dissident, » je regarderais une dissidence comme une dé- » sertion. » Désertion de quoi ? Il aime mieux faire le mal avec ses amis que le bien contre eux. C'est une variété du genre. Assez nombreux, ces législateurs qui, les uns par intérêt électoral, et les autres par obéissance à des chefs dont le nom révèle ne ferait pas grand honneur au troupeau, votent à la journée contre l'intérêt du pays, les droits de la liberté et leur propre conscience. A côté d'eux, il y a, dans les deux Chambres, des ennemis prononcés du cléricalisme qui pensent que l'on marche trop vite et trop inconsidérément dans cette guerre. Parfois ils suivent le gros bataillon, par faiblesse plutôt que par aveuglement, et parfois, quand l'expédition est décidément trop absurde, ils refusent d'avancer, non pas au nom des principes, mais au nom de la prudence et d'une tactique habile.

» Ceux-là mêmes, peu à peu, se laisseront entraîner, à moins qu'il ne se produise dans les esprits une révolution heureuse. Ils abandonneront successivement toutes leurs lignes de défense. Ils auront peur d'être accusés de modérantisme.

. . . .

» La France a été, depuis douze ans, et elle est encore essentiellement pacifique. Elle vient d'en donner une grande preuve en refusant, non pas de faire la campagne d'Egypte, mais de s'associer à l'Angleterre pour faire cette campagne. Il était assurément très grave de laisser une autre nation rétablir le bon ordre en Egypte où nous avions une prépondérance acquise, la majorité incontestée des résidents, et l'initiative du canal de Suez, un des grands services rendus au monde par la France. Il ne l'était pas moins de nous montrer primés, effacés, réduits au rôle de spectateurs, dans une question toute française, aux yeux des populations orientales, qui nous regardaient, depuis des siècles, comme un peuple très fort, et des chrétiens épars sur les rives orientales de la Méditerranée, qui jusqu'ici voyaient en nous les premiers protecteurs des intérêts chrétiens.

» Cependant la Chambre n'a pas hésité. Ce qu'elle a ordonné, ce n'est pas d'aller sur le champ de bataille, nous y étions; c'est d'en sortir. Elle a ordonné de reculer; le fait est certain et douloureux : douloureux même pour ceux qui se sont associés à cette résolution.

» Nous pouvions être audacieux jusqu'à la témérité, ou prudents, et disons sur le champ qu'il valait mieux être prudents ; nous n'avons été ni l'un ni l'autre. Nous nous sommes montrés provocants mal à propos, nous n'avons pas su être fermes. Nous sommes deux fois battus, une fois par la faute de notre situation, une fois par la faute de nos rodomontades. Nos gouvernants ont fait comme les gens qui trouvent le service de trois ans trop lourd, et ne perdent pas une occasion de brailler la *Marseillaise*. Résultat général : notre situation matérielle perdue en Egypte, notre situation morale perdue en Orient, notre force amoindrie en Algérie, nos relations avec Rome et Londres plus que compromises. Joignez-y le ridicule de quelques pas faits en avant, comme si nous tenions à faire ressortir notre faiblesse matérielle et morale. Voilà notre rôle dans le monde pour ces dernières années.

. . . .

» La question de savoir si une société d'athées pourrait subsister, était une matière de déclamation il y a un siècle. A présent, pour faire plaisir à quelques athées, on voudrait en faire l'expérience. Ce ne sera pas chose facile, puisque les inventeurs eux-mêmes reculent dès le premier jour dans l'application. Ils ne veulent pas d'écoles sans Dieu, non-seulement parce qu'elles seraient funestes, mais parce qu'elles seraient désertes. Ils ôtent Dieu de la loi, pour obéir à une majorité éphémère de la Chambre des députés ; ils le mettent dans le règlement pour obéir à l'immense majorité, ou plutôt à l'unanimité du pays, et à leur conscience.

» Nous pourrions nous consoler des divagations et des contradictions qu'on entend quelquefois dans les réunions populaires et même dans le parlement, en nous disant qu'elles ne l'emporteront pas sur la vérité. Sans doute la croyance en Dieu triomphera de tous ces efforts; mais ces efforts peuvent tuer la République, ils peuvent tuer la France.

» Nous savons, par de cruelles expériences, qu'il y a, dans l'histoire de tous les peuples, de longues périodes de folie, et que les majorités se courbent quelquefois devant des minorités audacieuses. La Terreur : tout le monde la maudissait, et tout le monde l'a subie. Même parmi ceux qui faisaient mouvoir le couteau de la guillotine, il y avait plus de lâches que de sanguinaires. On commence par trembler pour son emploi ou par son mandat, et puis, les événements se précipitant, on tremble pour sa tête : alors, pour la sauver, on fait tomber celle des autres. Un ami particulier de Fouquier-Tinville apprend sa nomination au poste de commissaire près le tribunal révolutionnaire. Il court chez lui pour le féliciter. Il lui serre les deux mains. « Vous voilà en état de sauver la vie à bien des honnêtes gens ! — Oui, mon ami, répond Fouquier-Tinville avec émotion; et, pour commencer, asseyez-vous là. Voilà les premières listes. Nous allons travailler ensemble à en élaguer tout ce qui est innocent et honnête.

» Personne, ce jour-là, ne lui paraissait coupable, ni même suspect.

» Il y avait sans doute dans l'Eglise française, avant 1789, de mauvais prêtres : si la Révolution n'était pas survenue, aucun d'eux n'aurait apostasié. Quelques-uns auraient causé du scandale. La plupart auraient fini par prendre les vertus de leur état. Tout au moins, ils auraient gardé les bienséances. Un jour, l'Assemblée nationale décrète la constitution civile. Le clergé se divise aussitôt en insermentés et en jureurs. La plupart, parmi ces jureurs, trouvaient la réforme sensée, et la croyaient urgente. En peu de temps, ils devinrent suspects, tout comme les insermentés. Quelques uns bravèrent les injures, les persécutions, la mort même, pour rester fidèles à leur religion et à leur vocation. Les autres multiplièrent les bassesses. Ils parlèrent en jacobins dans leurs églises ; ils se marièrent, ils apostasièrent ; ils firent trophée de leur apostasie. Leurs lettres à la Convention devinrent tellement cyniques et tellement nombreuses, que Danton en fut dégoûté. Ces apostats, au fond, étaient des hommes qui avaient peur. Il n'y a pas d'autre secret de cette lamentable comédie.

Toute la plaine de la Convention avait peur ; cette plaine que Robespierre invoqua vainement le jour de sa mort. La France avait peur. Plus d'un proconsul, qui se vantait à la Convention d'avoir exterminé les prêtres, sous la Restauration, allait à confesse. Ces gens n'étaient pas convertis, ils n'étaient pas changés. Ils étaient, en 1815, ce qu'ils avaient été en 1793 : des lâches. Est-ce que tous les hommes enfermés dans Paris, en 1871, sous la Commune, étaient pour la Commune? Ne parlons pas de ceux qui étaient enfermés dans Paris, puisque la plupart y étaient malgré eux; est-ce que tous ceux qui servaient la Commune, et qui tiraient le fusil pour elle, étaient, dans leur cœur, pour la Commune? Ils tiraient, c'est-à-dire ils assassinaient pour ne pas aller en prison, et pour gagner leurs trente sous. Est-ce que la majorité des Parisiens approuvait le massacre des Dominicains, le massacre des otages, la fusillade de la rue de la Paix, l'incendie des édifices publics et des maisons des particuliers? Même parmi ceux qui applaudissaient, il y en avait qui, dans leur fond, maudissaient. Prenez garde à la contagion de la peur. Et prenez garde aussi aux Erostrate !

» Nous, que vous appelez les dupes, nous croyons que les remèdes dont vous vous servez pour guérir la France ne font qu'approfondir son mal. Vous ôtez Dieu de nos tribunaux, de la loi, de nos écoles, nous voulons l'y replacer ; vous supprimez la patrie au profit de la République ; nous voulons aimer la République et la patrie, et la patrie pour elle-même. Vous ne voulez voir dans la liste que votre liberté ; et la liberté que nous voulons, que nous aimons, c'est la liberté de nos ennemis!

» Nous autres philosophes, nous autres libéraux, calmes, modérés, indépendants des partis, qui ne cherchent ni les applaudissements ni le scandale, et qui voulons la paix dans l'âme de nos enfants comme dans la rue, nous n'entendons pas l'école neutre comme ceux qui venaient de la créer : nous croyons qu'une école est assez neutre si elle permet à un athée qui s'y trouvera par hasard, sur cent élèves croyants, de sortir pendant qu'on explique leur croyance aux quatre-vingt-dix-neuf autres.

» Nous n'entendons pas comme eux la liberté de conscience ; nous croyons qu'elle consiste à tout permettre, et non pas à tout supprimer.

» Nous n'entendons pas comme eux le rôle de l'Etat ; nous croyons qu'il ne peut garantir les droits et punir les crimes sans admettre une justice éternelle, et par conséquent un Dieu qui en est la source.

» Nous n'entendons pas comme eux l'intérêt de la société ; nous croyons que le pain et le sol ne sont pas plus nécessaires à nos corps que l'amour et la doctrine ne le sont à nos âmes. Epris comme nous le sommes de la liberté, nous ne voulons pas qu'on nous impose une loi : nous voulons encore moins qu'on nous impose une négation. Dans la lutte que nous avons entreprise contre une tendance funeste, nous ne nous laisserons ni pousser ni entraver.

» Vous en appelez à l'uniformité dans la négation : nous aimons mieux la différence, qui est la liberté, et la croyance, qui est l'homme.

» JULES SIMON »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

LA DÉMISSION DU MINISTÈRE

Paris, 28 janv.

M. le Président de la République a accepté la démission du cabinet.

Un ministère boiteux devant la Chambre

Paris, 29 janv., 2 h. matin.

M. Grévy a conféré, hier après-midi, avec MM. Fallières et Devès et, dans la soirée, avec M. Ferry.

MM. Ferry et Fallières ont quitté l'Elysée à onze heures et demie du soir.

Il est possible que M. Fallières vienne devant la Chambre lundi ou mardi avec sept des ministres actuels et le nouveau ministre de la guerre.

Les titulaires de la marine et des affaires étrangères seraient choisis seulement après la discussion des lois sur les prétendants.

La crise ministérielle

MM. Ferry et Fallières ont quitté l'Elysée à minuit.

M. Ferry a décliné la mission de former le ministère et on a résolu au dernier moment de revenir à la combinaison Fallières.

Tous les ministre démissionnaires, saus MM. Duclerc, Billot Jauréguiberry, reprennent leurs portefeuilles. La présidence du conseil est confiée à M. Fallières, ministre de l'intérieur.

L'intérim des affaires étrangères sera confié à M. Tirard, celui de la marine à M. de Maby.

Le général Thibaudin est nommé ministre de la guerre.

Un conseil des ministres sera tenu ce matin, à 9 h., à l'Elysée, dans lequel on arrêtera l'attitude que le gouvernement prendra devant les Chambres.

En présence de la démission des ministres, la Chambre ajournera probablement aujourd'hui la discussion sur les lois d'expulsion.

NOUVELLES DIVERSES

Le comte de Chambord à Goritz

Brixde, 28 janv.

Le *Tagblatt* est autorisé à déclarer que toutes les nouvelles à sensation des journaux sur le prétendu voyage en France et les projets du comte de Chambord sont absolument faux.

M. le comte de Chambord a l'intention de rester à Goritz jusqu'à Pâques. Il irait ensuite à Frohsdorff.

Un étrange procès à l'horizon

Paris, 28 janv.

On annonce qu'un inspecteur d'une Compagnie d'assurances s'est présenté hier chez M Clément, commissaire aux délégations, et lui a demandé des dommages-intérêts pour le bris de la voiture du Prince.

M. Clément a décliné toute responsabilité, imputant l'accident au tombereau qui, au moment de l'arrestation, passait près de la voiture, et qu'il a endommagée.

Le prince Jérôme

On assure que le prince Napoléon a fait remercier très chaleureusement l'impératrice Eugénie, du témoignage de sympathie qu'elle lui a donné par son récent voyage à Paris.

L'intention du prince serait de se rendre en Angleterre aussitôt libre et d'aller avec ses deux fils faire une visite à l'impératrice.

La désorganisaton de l'armée

Paris, 28 janvier.

Chaque jour, ce sont dans les journaux radicaux des dénonciations nouvelles contre quelque officier qu'on déclare suspect « d'orléanisme. » Aujourd'hui, ces journaux s'attaquent à un commandant de corps, le général Cornat, coupable d'avoir été invité à une chasse par le duc d'Aumale. Il faut, du reste, que nous nous y habituions. On a donné l'élan il ne se ralentira pas, au contraire. Reste à savoir l'effet que produira dans l'armée cette sote et odieuse persécution. Il nous étonnerait bien que cet effet fût favorable à la République.

Entre opportunistes et radicaux

Paris, 28 janv.

Les duretés qu'ont échangées hier à la tribune M. Clémenceau et M. Waldeck-Rousseau, et qui se répètent ce matin dans les journaux des deux partis, prouvent que l'hostilité est plus vive que jamais entre les opportunistes et les radicaux d'extrême gauche.

Les Cercles catholiques

Paris, 28 janv.

La *Liberté* publie l'information suivante :

« Un banquet légitimiste devait avoir lieu à St-Maudé ; à ce banquet étaient convoqués les cercles catholiques de Paris. On annonce que S. E. le cardinal-archevêque de Paris vient d'interdire aux cercles catholiques d'assister à ce banquet, ne voulant pas que l'on confonde la politique avec la religion, le royalisme avec l'Eglise.

La maladie de M. Duclerc

Paris, 28 janv.

La santé de M. Duclerc donne de sérieuses inquiétudes, bien qu'il ait pu prendre un peu de repos pendant la dernière nuit.

Le président du conseil est âgé de soixante et onze ans; c'est ce qui donne à la fluxion de poitrine un caractère de gravité.

Un grand nombre de personnages politiques sont venus s'inscrire à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

L'obit du cardinal Donnet

Paris, 28 janv.

Le service funèbre qui doit être solennellement célébré à la cathédrale pour l'âme du cardinal Donnet aura lieu le jeudi 15 février.

La cérémonie sera présidée par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

On compte sur la présence de nombreux prélats.

L'oraison funèbre du cardinal Donnet sera prononcée par M. l'abbé Laprie, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie.

Le duel Mirbeau-Deroulède

On nous communique les procès-verbaux suivants :

« M. Paul Deroulède, estimant que l'article paru le 11 janvier dans le *Gaulois*, sous la signature de M. Mirbeau, dépassait la limite de la critique, a prié deux de ses amis, MM. Carolus Duran et de Sainte-Marie, de se mettre en rapport avec deux amis de M. Mirbeau.

» M. Mirbeau a prié MM. Arthur Meyer et Feuillant de vouloir bien le représenter.

» Il a été arrêté qu'une rencontre à l'épée avec le gant de ville aurait lieu le dimanche 28 janvier, à une heure de l'après-midi.

» Il a été convenu que le duel ne cesserait que lorsque, d'un commun accord, les quatre témoins déclareraient que l'un des deux adversaires est hors d'état de continuer, par suite de blessure.

» Paris, le 27 janvier 1883.

Ont signé :

» CAROLUS DURAN, » ARTHUR MEYER.

» DE SAINTE MARIE. » XAVIER FEUILLANT. »

Conformément au procès-verbal en date du 27 janvier, une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui, à une heure, entre MM. Deroulède et Octave Mirbeau.

Ainsi qu'il avait été convenu la veille entre les témoins soussignés, MM. Carolus Duran et de Sainte-Marie, ont d'abord remis à MM. Arthur Meyer et Feuillant le certificat suivant, dont la production avait été jugée indispensable avant tout engagement :

« Je soussigné, docteur en médecine, certifie que M. Paul Deroulède, malgré ses blessures du bras et du pied gauche, est parfaitement en état de manier les armes.

» J'atteste, en outre, qu'il est absolument rétabli de la fièvre muqueuse, qui l'a obligé à garder le lit pendant quinze jours.

» En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat pour servir à ce que de raison.

» Paris, le 28 janvier 1883.

» Signé : Docteur J. MAGNIN. »

Quatre reprises ont eu lieu.

A la première reprise, M. Deroulède a reçu un léger coup d'épée dans l'avant-bras droit : les deuxième et troisième reprises n'ont pas amené de résultat.

A la quatrième reprise, M. Deroulède a reçu un second coup d'épée dans le bras. Les médecins ayant attesté que cette blessure était sérieuse et mettait M. Deroulède dans l'impossibilité de continuer, devant cette déclaration, les témoins ont arrêté le combat.

Ont signé au procès-verbal :

Pour M. Deroulède, Pour M. Octave Mirbeau,
CAROLUS DURAN, ARTHUR MEYER,
DE SAINTE-MARIE X. FEUILLANT

Un violent incendie à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 28 janv.

Un violent incendie a éclaté, hier soir, vers neuf heures, dans le pavillon sud-ouest du monument où se trouvent la Mairie et la Préfecture.

On a craint un moment un embrasement complet.

Cependant le feu a été maîtrisé vers onze heures et éteint à minuit.

Le bâtiment incendié contenait les vases de fleurs appartenant à la ville et les copies du cadastre. Tout a été détruit.

ÉTRANGER

Un banquet à Londres

Londres, 28 janv.

Hier soir, a eu lieu à Willis's Rooms, le quinzième banquet anniversaire de l'hôpital français de Londres.

M. Tissot, ambassadeur de France, devait présider, mais très souffrant en ce moment, il n'a pu prendre le fauteuil.

La présidence du banquet a été conférée à M. le comte d'Aulnay.

Le lord-maire de la cité de Londres et les shériffs, MM. de Keyser et Savory, ont bien voulu honorer le banquet de leur présence.

Un tremblement de terre à Grenade

Madrid, 28 janvier.

Un léger tremblement de terre a été ressenti hier matin, à Grenade. Il n'y a eu aucun dommage.

M. Colvin

Le Caire, 29 janvier.

La nomination de M. Colvin subit, en ce moment, un nouveau retard, par suite de difficultés survenues au sujet de la détermination de ses attributions.

Naufrage d'un steamer

Swansea, 28 janvier.

Le steamer *Agnes Sack*, venant de Cagliari avec un chargement de plomb, a coulé bas pendant une tempête près de Swansea.

Les douze hommes de l'équipage ont péri sous les yeux mêmes des spectateurs du rivage, impuissants à leur porter secours.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

EXPOSITION D'AMSTERDAM. — MM. les industriels qui auraient l'intention d'exposer à Amsterdam, peuvent s'adresser à M. Paul Wattine, Grande-Rue, 142.

LE CONCERT donné hier soir à l'Hippodrome a eu un grand succès. Cette fête musicale comptera parmi les plus brillantes qu'ait offertes cette Société. Le public nombreux qui s'y était rendu, a successivement acclamé et bissé, les artistes de valeur qui se sont fait entendre.

Mlle Louise Godard, du Conservatoire de Lille a chanté avec art l'air de la *Fille du Régiment* et une valse de *Mireille*. Elle a été chaudement applaudie.

M. Doudeyne, baryton solo des *Enfants de Jean-Bart*, à Dunkerque, a triomphé d'une façon supérieure du grand air d'*Hérodiade* et de l'air du *Trouvère*, de Verdi.

M. Bailly, violoniste, professeur à l'Académie de musique de Tournai, a exécuté une fantaisie de Dubois, une cavatine de Raff, et *Martha* de Léonard. M. Bailly possède une sûreté d'archet extraordinaire, et se distingue par un profond sentiment musical.

M. Koszul, l'éminent pianiste roubaisien a joué, avec l'autorité et l'incomparable talent que tout le monde admire un caprice pour piano, de Rubinstein, et *Friska* de Liszt.

Une partie des succès de cette soirée revient à M. Titz, chanteur de genre, d'un grand mérite, dont les désopilantes chansonnettes ont beaucoup diverti le public.

Les bis et les rappels ne lui ont pas fait défaut.

Terminons ce rapide compte-rendu en adressant nos félicitations à M. Meyer, qui a tenu le piano avec talent, ainsi qu'à la *Fanfare Delattre*, qui a exécuté avec un brio remarquable deux magnifiques morceaux : la *Marche aux Flambeaux*, de Victor Delannoy, et l'ouverture d'Obéron.

A. M.

LA SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD, qui a déjà obtenu l'adhésion d'un grand nombre de personnes à Roubaix et Tourcoing, organise une grande fête, pour le 11 mars prochain, dans notre ville.

Toutes les villes du Nord, où s'est étendue la Société, enverront quelques-uns de leurs membres. La ville de Dunkerque déléguera un contingent de marins.

La *Grande-Harmonie* de Roubaix prêtera son concours à la fête et prendra la tête du cortège, formé des diverses délégations du Nord.

Le soir, un brillant concert sera donné à la Mairie.

Les organisateurs se sont déjà assuré le concours d'artistes des plus distingués.

Cette fête sera donnée au profit des sauveteurs nécessiteux, et de ceux qui ont contracté des maladies en accomplissant des actes de dévouement.

Félicitons les organisateurs de cette fête de bienfaisance, ainsi que la *Grande-Harmonie* et les artistes qui s'associent à cette bonne œuvre. Nous les remercions d'avance au nom de ces braves, dont la devise est : « Sauver ou périr. »

UN PHÉNOMÈNE. — Un ouvrier qui n'a pas de chance, c'est M. J.-R. Vandenbeecke, journalier, rue de Wasquehal, à Roubaix. Cet homme, qui est déjà père de cinq enfants en bas-âge, est sans travail depuis plusieurs semaines. Pour comble de malheur, il lui est né, ce matin, un sixième *baby* qui n'a qu'une jambe.

Nous recommandons tout spécialement cette famille à la charité publique.

UNE FEMME IVRE. — Hier soir, une cabaretière de la rue Vaucanson, nommée Virginie Bossart, s'était enivrée chez elle. Un tisserand, Jules Decocq, s'étant présenté dans l'estaminet pour y prendre une consommation, fut insulté par la cabaretière qui le pria de se retirer. Sur le refus de Decocq, Virginie Bossart saisit une chope, et en frappa violemment le client, sur la tête. Heureusement, la blessure n'est pas grave. Procès-verbal a été dressé à la charge de la cabaretière.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 cent.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33,00.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36 cent.

Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 9,875 cent. Les deux pains, à 9,75 cent. Les quatre pains, à 19,50 cent. Les huit pains à 39 cent.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 27 janvier 1883.

Publié le 24 janvier 1882.

Le Maire de Roubaix, ROUSSEL, adjoint.

TOURCOING

EGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES. — Nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction que la magnifique église de Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing, sera bientôt ouverte au culte.

Le décret qui autorise cette nouvelle paroisse a été signé tout dernièrement.

C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui s'intéressent à la propagation du bien, mais surtout pour les habitants des Phalempins qui étaient si éloignés de leur église.

Nous nous proposons de consacrer prochainement quelques lignes à ce sujet si digne d'intérêt.

DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE. — Hier, à six heures du soir, le sieur François Decroine, âgé de dix neuf ans, domestique chez M. Jules Dessauvage, fermier au Blanc-Four, conduisait un chariot, rue des Dragons-Prolongée.

Mais, comme le héros de la Fable, il avait oublié d'allumer sa lanterne.

La police y vit cependant assez clair pour dresser contre Decroine un procès-verbal en bonne et due forme.

COQ ÉGARÉ. — Un coq, qui probablement n'était pas heureux en ménage, a pris domicile, depuis jeudi dernier, chez Jules Calloigne, cordonnier, rue de la Croix Rouge, n° 46.

Jules Calloigne ne dédaigne pas les volailles, mais il ne saurait consentir à s'approprier le bien d'autrui.

Il tient à la disposition de son propriétaire, son nouvel hôte. C'est un coq de fort belle espèce, recouvert de superbes plumes blanches et de magnifiques plumes noires.

LILLE

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LILLE. — *Elections du 29 janvier 1883.* — Nous recevons la communication suivante :

« Le conseil se compose actuellement de deux entrepreneurs de bâtiments, il est de toute équité que les autres parties commerciales de la même catégorie soient représentées; en conséquence nous proposons aux élections

1° M. Charles Desurmont, brasseur;

2° M. Emile Deléarde, tonnelier.

» *Pour un nombre d'électeurs,*

» ALLEMAND. »

ACCIDENT. — Samedi soir, Pauline Dekem et Thérèse Deckuyn, toutes deux âgées d'environ quinze ans et travaillant dans une fabrique de chocolat, portaient en jouant une bassine pleine d'eau bouillante quand Thérèse Deckuyn trébuchant tomba la main gauche dans la bassine et reçut sur la main droite et la jambe gauche des éclaboussures qui la brûlèrent cruellement. On a été obligé de la transporter immédiatement à l'hôpital St-Sauveur.

NORD

BAILLEUL. — M. Henri Bieswal, conseiller général, vient de faire parvenir au Bureau de bienfaisance, trois wagons de charbon. Ils ont été distribués samedi, par les soins des sœurs de charité.

ARMÉE. — *Artillerie.* — M. Cornet, chef d'escadron au 27e régiment d'artillerie, a été classé au 19e régiment pour y faire le service.

M. Labbé, capitaine au 2e, à la 9e batterie du 29e régiment, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été classé à la 1re batterie du 25e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint aux Forges du Nord.

M. Lefebvre, capitaine au 2e, à la 1re batterie du 25 régiment, adjoint aux Forges du Nord, a été classé à la 12e batterie du 28e régiment, à Bourges.

DOUAI. — *Faculté de droit.* — M. Drumel, professeur de droit romain à la Faculté de Douai, est autorisé à se faire suppléer, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1882-1883, par M. Brissonnet, agrégé près ladite Faculté.

M. Aubry, agrégé près de la Faculté de droit de Douai, est chargé, jusqu'à la fin de l'année 1882-1883, du cours supplémentaire d'histoire générale du droit français public et privé à ladite Faculté.

M. Fettu, agrégé près la Faculté de droit de Douai, est chargé du cours supplémentaire d'économie politique à ladite Faculté, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1882-1883.

DUNKERQUE. — Le ministre de la marine et des colonies a décerné, par diverses décisions rendues dans le courant du 4e trimestre 1882, des récompenses, pour faits de sauvetage, aux personnes ci-après dénommées, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — Pierre-Charles Carru, gardien de la paix, témoignage officiel de satisfaction; Alphonse-Edmond Duydt, gardien de la paix, témoignage officiel de satisfaction; Georges Marquette, employé du marégraphe, témoignage officiel de satisfaction; François Adolphe Derycke, brigadier des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Victor Camille Bethléem, préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction.

— Sauvetage de l'équipage de la goëlette anglaise naufragée *Phémis*. Dunkerque, 22 août 1882.

Michel-Jacques-Léonard Mauris, matelot, médaille d'argent 2e classe. — Sauvetage d'une jeune fille. Dunkerque, 26 septembre 1882. Déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction.

FEIGNIES. — Samedi soir, vers 6 h. 1/2, le train n° 364, venant de Feignies, a renversé un jeune télégraphiste, âgé de 18 ans.

Le malheureux a eu les deux jambes coupées, le bras gauche broyé, les doigts de la main droite enlevés et la tête meurtrie.

Son malheureux père, qui est mécanicien de la Compagnie au dépôt d'Aulnoye, n'a que cet enfant. Aussi, il impossible de peindre le désespoir de ce brave homme.

Il n'y a aucun espoir de sauver la victime.

VALENCIENNES. — Les opérations du tirage au sort ont eu lieu hier. Un dramatique événement a attristé les curieux et les conscrits rassemblés autour de la mairie.

Vers 11 heures du matin, le jeune S..., de Bruai, au moment où il allait monter à la mairie pour tirer le sort, a subitement vomi le sang. Conduit dans une pharmacie voisine, il est mort en mettant le pied sur le seuil de la pharmacie. Le cadavre de cet infortuné a été mis dans une voiture et conduit immédiatement chez ses parents.

DUNKERQUE. — Trois marins américains, logeant chez le sieur Oliveira, cabaretier, s'étant pris de querelle, se sont mis à se battre dans la chambrée, à coups de couteau. Ils se sont blessés grièvement et ont dû être transportés à l'hôpital. Ces marins étaient ivres.

AVELIN. — Une tentative de vol avait été commise, mais sans succès, dans la nuit du 15 au 16 décembre dernier, chez Mme veuve Lesage-Montagne, marchande épicière. La nuit dernière, des malfaiteurs, que l'on suppose être les auteurs de cette tentative, après avoir brisé un carreau d'une fenêtre du magasin, s'y sont introduits. Mme veuve Lesage entendant du bruit, tira de l'étage un coup de revolver. Des voisins, éveillés par la détonation, accoururent à son aide. Les voleurs avaient pris la fuite. On constata qu'ils avaient soustrait des marchandises pour une valeur d'une centaine de francs.

PAS-DE-CALAIS

MARCK. — Un incendie s'est déclaré, samedi soir, vers six heures, dans des étables et granges dépendant du moulin exploité par Mme veuve Lianne.

Activé par le vent qui soufflait en tempête, le feu n'a pas tardé à embraser complètement ces bâtiments. Un certain nombre de bestiaux s'y trouvaient renfermés et ont été littéralement rôtis vifs, sauf quelques porcs qu'on a pu faire échapper à temps.

Les dégâts sont assez importants. On ignore la cause de ce sinistre.

LENS. — Un incendie attribué à la fermentation du noir animal qu'on faisait recuire depuis trois ou quatre jours, s'est déclaré le 25 courant, vers une heure du matin, à la sucrerie de M. Arthur Hugot.

A quatre heures du matin tout danger avait disparu.

La perte est évaluée à 8,000 fr., couverte par une assurance.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Houzieaux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maître **Barnabé-Gustave Houzieaux**, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1883, dans sa vingt-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 29 janvier, à 9 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 30 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute.

Les amis et connaissances de la famille **Soete-Vandenbilotte**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Eugénie-Alexandrine Vandenbilotte**, veuve de Monsieur **Augustin-Edouard Soete**, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1883, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 30, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 5.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 30 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur **Augustin-Joseph Leloire** décédé à Roubaix, le 7 décembre 1882, dans sa quatre-vingt-quatrième année, et de Mademoiselle **Delphine-Joseph Leloire**, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1882, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 30 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme Dame **Irma-Clémence Couthier**, épouse de Monsieur **Victor Everaert**, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1882, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 30 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Léontine Moulin**, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1882, dans sa 12e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 31 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Léon-Louis-Jean-Charles Screpel**, époux de Dame **Victorine Dolerue** décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 40 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer les présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er février 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos des âmes de : Monsieur **Emile-Chrétien-Joseph Nollet**, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1877, à l'âge de 38 ans et 3 mois, et de Dame **Marie-Henriette Mulliez**, son épouse, décédée à Roubaix, le 8 février 1872, à l'âge de 27 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 31 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monieur **Joseph-Désiré Desrousseaux**, époux de Dame **Eugénie Defrenne**, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1882, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 30 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur **Pierre Dehaillie**, époux de Dame **Elisa Ferlier**, décédé à Roubaix, le 31 juillet 1881, à l'âge de 56 ans et 6 mois, et de Monsieur **Arthur Dehaillie**, décédé à Roubaix, le 16 février 1882, à l'âge de 18 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille **De Leeuw-Masquelié**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Amélie Masquelié**, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1883 dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 30 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 14.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 30 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Elisa Grandsart**, veuve de Monsieur **Narcisse Malfait**, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1882, à l'âge de soixante-sept ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.